

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE 1 – Organisation générale du groupe

Le groupe GR dépend du CPB Villejean et du siège du Cercle Paul Bert de Rennes. Il fonctionne avec les salariés et les soutiens des bénévoles.

Le « bureau » du CPB GR est constitué de bénévoles et des salariés. Il n'est pas une instance décisionnelle concernant les grandes orientations du groupe notamment budgétaire.

Il prend les différentes décisions permettant de faire fonctionner et évoluer le groupe GR au quotidien. Il se réunit de façon régulière.

Il est compétent pour prendre les décisions liées aux problèmes de comportements et de discipline au sein du groupe.

Chaque année, les personnes qui souhaitent intégrer ou se retirer du « bureau » peuvent se manifester en fin de saison. Les candidatures seront examinées par le « bureau » dans l'objectif de maintenir un nombre pertinent de membres.

Les parents et gymnastes pourront être sollicités afin de participer comme bénévoles lors des compétitions et gala organisés par le groupe GR. Les personnes qui souhaitent être bénévoles de façon plus active lors des différentes manifestations sont les bienvenues.

CHAPITRE 2 – Aspects administratifs

1°) Inscriptions

La participation aux entraînements est subordonnée à l'adhésion à l'association. Les futurs adhérents doivent fournir un dossier complet :

- La fiche d'inscription annuelle dûment remplie
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
- 1 photos d'identité
- Règlement de la cotisation
- Justificatifs des éventuelles réductions

Seuls les membres du bureau, et des bénévoles désignés par le bureau, prennent les inscriptions en début de saison et les décisions pour le bien du groupe.

Seuls les dossiers complets seront acceptés et permettront aux gymnastes de commencer les entraînements.

Le premier entraînement est l'entraînement d'essai. Sans information contraire des responsables légaux de la gymnaste, l'adhésion sera considérée comme définitive. Si le dossier n'est pas complet au 30 Septembre, la gymnaste ne sera pas autorisée à participer à l'entraînement.

Suite à l'inscription, l'adhérent recevra des codes d'accès au site du Cercle Paul Bert par mail. Il pourra y éditer les attestations d'inscriptions, de paiement de la cotisation, de don à l'association...

2°) Cotisations

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau. Elle comporte 3 parties : la licence FFG (licence+assurance+quotes-parts régionale et départementale) + l'adhésion au CPB dont la cotisation à la ligue de l'enseignement + la quote-part pour le groupe GR.

Le règlement peut s'effectuer par espèces, chèque bancaire, chèques vacances, Carte Sortir et peut se faire en 3 fois (encaissement en octobre, novembre et janvier).

Pour les adhérents bénéficiant de la Carte Sortir, un versement de 50 € est demandé à l'inscription. Si le

restant dû s'avérerait inférieur, l'adhérent sera remboursé de la différence.

Aucun remboursement de cotisation ne se fera en cours d'année.

3°) Remboursement des frais de déplacements

Le groupe GR ne prend pas en charge le déplacement des gymnastes et des parents lors des compétitions.

Cependant, une organisation logistique commune sera proposée pour les déplacements aux Championnats de France. Une participation financière d'un minimum de 100 € sera demandée à chaque famille avant le déplacement. Suivant le montant total du déplacement, un complément financier peut être demandé après le déplacement.

4°) Sécurité

L'assurance de la Fédération protège les licenciés à l'entraînement, dans leurs déplacements sur les lieux de compétition et de stage en France ou à l'étranger. Un mail est directement envoyé par la Fédération Française de Gymnastique au moment de la validation de la licence.

En cas d'accident ou de blessures, il est important d'informer le « bureau » par mail à l'adresse gr.villejean@benevolescpb.fr pour que les documents vous soient transmis. Des frais médicaux peuvent être remboursés en plus de la sécurité sociale et de la complémentaire santé.

=> Les démarches doivent être réalisées sous 5 jours ouvré.

5°) Droit à l'image

Le groupe GR et la CPB peuvent être amenés à réaliser des photos de votre enfant durant les entraînements, compétitions ou stages afin d'illustrer les activités du club. Ces photos peuvent être utilisées pour la réalisation de brochures, la diffusion à la presse, le site internet du CPB et de la section.

Un adhérent ou son représentant légal peuvent s'y opposer par écrit auprès de l'Association.

CHAPITRE 3 – Aspects sportifs

1°) Groupes

Les gymnastes sont réparties par groupes en fonction de leur âge, de leur niveau et de leurs objectifs.

La constitution des groupes et le planning des entraînements sont fixés par l'équipe technique pour chaque saison sportive. Le nombre et les horaires des entraînements sont fixés en fonction du niveau des gymnastes, des objectifs et des disponibilités des entraîneurs/aides-monitrices bénévoles intervenant dans le groupe.

Aucune gymnaste ne pourra changer de groupe en cours de saison sans l'accord de l'entraîneur et de la commission technique.

2°) Horaires et fréquences des entraînements

Les horaires et le nombre de séances sont fixés en début d'année. Ils doivent être rigoureusement respectés.

Une aide pourra être demandée aux parents pour la mise en place et le rangement du praticable, sinon l'entraîneur/aide-monitrice peut décider de faire son cours sans praticable.

Les gymnastes inscrites sont prises en charge par l'entraîneur/aide-monitrice uniquement pendant la durée des cours.

Les gymnastes mineures seront accompagnées par un adulte qui s'assurera de la présence de l'entraîneur/aide-monitrice. En cas d'absence de l'entraîneur/aide-monitrice, le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable

Les parents doivent être à l'heure à la fin du cours pour récupérer leur(s) enfant(s) ou indiquer à l'entraîneur/aide-monitrice s'il(s) rentre(nt) seul(s).

Il est impératif de prévenir en cas de retard en début de cours ou en fin de cours soit en appelant au numéro du gymnase (en fin de document) soit en appelant la responsable technique au 06.02.55.09.35 soit en informant directement l'encadrante.

Toute absence ou retard doit être **OBLIGATOIREMENT** signalée par les parents par e-mail à gr.villejean@benevolescpb.fr.

Des annulations de cours peuvent avoir lieu lors des week-ends de compétition ou du fait de la réquisition des gymnases par la Mairie de Rennes (pour le gymnase de Montbarrot) ou l'Université (pour le gymnase de La Harpe). Étant tributaire du fonctionnement de la ville de Rennes et l'Université Rennes 2, certains entraînements peuvent être déplacés ou annulés indépendamment de notre volonté. Le bureau fera son

maximum pour vous informer au plus tôt.

3°) Entraînements supplémentaires et stages

Des entraînements supplémentaires ponctuels et des stages seront proposés en cours d'année en fonction des échéances compétitives. La commission technique décide des gymnastes convoquées lors de ces entraînements supplémentaires.

Les stages sont payants (sauf mention contraire). Le règlement complet du stage valide l'inscription. Sauf raison dûment justifiée, l'inscription est faite pour l'ensemble du stage.

L'inscription doit être faite en amont, auprès de l'entraîneur/aide-monitrice.

4°) Tenues - entraînements

Les gymnastes doivent se présenter en tenue adaptée lors des entraînements (vêtements près du corps et chaussettes propres) et avoir les cheveux attachés en chignon.

Les gymnastes doivent avoir des claquettes (pas de tongs, baskets ou sandales) pour se déplacer hors du praticable et un cahier pour la transmission des informations aux parents par l'entraîneur/aide-monitrice. Le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence doivent y être indiqué.

Par mesure de sécurité, aucun bijou ne doit être porté pendant les entraînements ou en compétition.

Les téléphones portables doivent être éteints et déposer à l'entrée de la salle dans la « boîte à portable » mis à disposition pendant l'entraînement.

5°) Tenues - compétitions

Lors des compétitions, les gymnastes doivent être en veste du club, pantalon de survêtement et baskets, et avoir leur justaucorps.

Le choix du justaucorps est libre pour les catégories individuelles en accord avec l'entraîneur/aide-monitrice.

Pour les compétitions en équipe, toutes les gymnastes doivent avoir le même justaucorps (réglementation fédérale). Le choix doit se faire avec l'accord de l'entraîneur/aide-monitrice. L'achat ou la location des justaucorps est à la charge des parents.

Un système de location de justaucorps du club est proposé par le groupe GR (montant variable en fonction des justaucorps). Une caution de 200 € est demandée. Les justaucorps du club devront être rendus lavés. La caution sera alors restituée.

Les gymnastes peuvent louer un justaucorps auprès d'une personne tierce si elle le souhaite. Il est important de tout de même demander l'avis aux entraîneurs/aide-monitrices. Le tarif de la location et de l'éventuelle caution seront définis par le loueur. Le club ne gère pas les transactions entre le loueur et la gym.

6°) Engins - compétitions

Les gymnastes doivent porter une attention particulière aux engins prêtés par le club lors des entraînements et des compétitions. Tout engin cassé ou perdu devra être remboursé au club dans les plus brefs délais.

Pour les compétitions dans les catégories individuelles, les gymnastes doivent avoir leur engin personnel aux normes FIG (demander avis à l'entraîneur).

Pour les compétitions dans les catégories ensembles, les engins sont prêtés par le club. Les décorations des engins ne peuvent pas être modifiées sauf avec l'accord de l'entraîneur/aide-monitrice. Les gymnastes sont responsables de l'engin et doivent en assurer le transport aux entraînements et aux compétitions.

7°) Compétitions

Il pourra être proposé à la gymnaste de participer à des compétitions. Le niveau du programme sera décidé par l'entraîneur/aide-monitrice en fonction du niveau de la gymnaste et de la constitution de l'équipe.

=> L'engagement dans un programme compétitif, et particulièrement en ensemble/duo, amène obligatoirement une responsabilité de présence et de travail lors des entraînements et les stages, cela dans un souci d'efficacité de travail mais aussi de respect vis à vis de ses coéquipières et de l'entraîneur/aide-monitrice.

Dès qu'il en a connaissance de façon officielle, le bureau ou les entraîneurs/aides-monitrices transmettent le calendrier des compétitions aux gymnastes.

Le club ne prend pas en charge de façon logistique ou financière les déplacements en compétition.

Toute gymnaste inscrite pour participer à une compétition et qui ne s'y présenterait pas, excepté pour un motif

valable justifié à l'avance – médical, voyage scolaire ou problème familial grave – se verra facturer le montant de l'engagement normalement réglé par le club en vue de cette compétition ainsi que celui de l'amende infligé au club par l'instance organisatrice.

La commission technique se réserve le droit de décider de ne pas engager une gymnaste ou une équipe dans une compétition si le comportement et/ou le travail fourni ne sont pas compatibles avec l'échéance sportive.

8°) Comportement

Les gymnastes doivent se conformer aux instructions des entraîneurs/aides-monitrices dès lors qu'elles sont à l'entraînement ou en déplacement en compétition.

Le respect mutuel entre gymnastes et entraîneurs/aides-monitrices doit être de règle.

Dans l'attente de la séance, les gymnastes doivent se comporter décemment. Aucune perturbation aux séances ne pourra être admise. L'utilisation des engins ou des équipements présents dans la salle ne peut être autorisée que par l'entraîneur/aide-monitrice.

Les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires.

Les locaux doivent être laissés en parfait état de propreté, chaque gymnaste est responsable du rangement du matériel utilisé.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur et d'effets personnels.

Pour le bon déroulement des cours, les parents sont tenus de ne pas rester dans la salle, ni d'intervenir de quelque manière que ce soit pendant les entraînements.

Dans le cas où une gymnaste n'écouterait pas les consignes de sécurité, d'organisation des séances, qu'elle bavarde trop ou encore qu'elle manque de respect à l'entraîneur/aide-monitrice (liste non-exhaustive), des sanctions allant de la fin de cours sur le banc à l'exclusion définitive du club peuvent être prise par le bureau à la demande de l'entraîneur/aides-monitrices . Aucun remboursement ne sera accordé.

Informations Diverses :

Toute proposition, remarque, contestation, suggestion... doit être faite au bureau par mail : gr.villejean@benevolescpb.fr

- Coordonnées des gymnases :
 - Gymnase Montbarrot, rue Gascogne, RENNES, 02 99 54 45 30
 - Gymnase la Harpe, avenue Charles Tillon, RENNES, 02 23 46 39 77

- Coordonnées de la responsable technique : Nathalie CORDEAU 06.02.55.09.35

Le groupe GR a mis en place différents outils de communication et d'information :

- page Facebook : CPB Gymnastique Rythmique
- groupe fermé Facebook : GR CPB Rennes – groupe pour les adhérents
- compte Instagram : cpbrennes_gr
- cpb-gym-rythmique.kalisport.com

Pensez à les consulter pour avoir accès aux informations en temps réel (en cas de modification des horaires, des salles...).

Août 2025, Le bureau de la section GR